

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2014**  
-----

**Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 14      votants : 14**  
**Date de convocation : 05/06/2014**

\*\*\*\*

**L'an deux mille quatorze le 12 juin à 20 h 30**

**Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.**

**Présents:** MM. BARILLOT Dorick, Jean-Louis CLISSON, Patrick DECEMME, Emilie NIVET, Christian BARITAUD, Franck PENIN, Estelle GREMILLON, Pierre GEORGES, Ludovic DEBENEST, Pierrick MARQUET, Anthony HYPEAU, Yannis COIRAULT, Gérard RIBOT, Agathe NIVET.

**Absents :** M. Erwan BARILLOT.      **Secrétaire de séance :** Agathe NIVET

\*\*\*\*\*

**Achat vitrine réfrigérante. Délibération n° 1.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, constatant que la vitrine réfrigérante du commerce que loue la Commune à M. Philippe CLOUZEAU est hors d'usage, décide d'acheter une vitrine d'occasion auprès de Mme Chantal GUERRY pour la somme de 990 euros, afin de permettre la poursuite de l'activité du restaurant.

**Mise à jour du classement de la voirie communale. Délibération n° 2.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un certain nombre de voies et de places entretenues ne sont pas classées en tant que telles dans le domaine public communal. Ces voies et places sont aujourd'hui ouvertes au public et desservent des zones habitées.

La collectivité souhaite mettre à jour son tableau de classement en prenant en compte les modifications listées ci-après. Ces modifications sont incorporées dans le tableau et la carte annexée à la présente délibération.

**A- Voies communales à caractère de CHEMIN**

VC n°	Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur (m)	Largeur moyenne (m)
2		route des sept chemins et chemin des tilleuls	VC3 – Chez Février – VC52u – RD948 – Les Brousses à RD173 limite Cne de la Chapelle Pouilloux	1015	6

**B(u) Voies nouvelles à caractère de RUE**

VC n°	appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur (m)	Largeur moyenne (m)
47u	impasse du Pigeonnier	VC28u – le Bourg (en impasse)	75	5
48u	impasse du Bois de La Jaune	VC20u – Villaret (en impasse)	40	5
49u	impasse de la Teignée	VC21u - Villaret (en impasse)	30	4
50u	Chemin des Pendants	VC21u - VC22u	170	5

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2014**  
-----

51u	lotissement de la Petite Galandière	VC22u – La Galandière (en impasse)	80	12
52u	Chemin des Preuilles	VC2 – Chez Février - VC2	175	5

**C- Voies communales à caractère de PLACE**

VC n°	Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Surface (m2)
1c		Place de la salle des fêtes	le bourg face au carrefour rue de l'Orangerie et rue des Grands Bois RD15	1300
2c		Place de la salle polyvalente	le bourg face au carrefour rue de l'Orangerie et rue des Grand Bois RD15	550

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un certain nombre de voies entretenues comme des voies communales existantes dont le linéaire a été modifié, doivent être intégrées à ce jour dans son tableau de classement. Ces modifications sont incorporées dans le tableau et la carte annexée à la présente délibération.

Il rappelle que toute opération de classement et déclassement de la voirie communale doit être prononcé par délibération du Conseil Municipal en application de l'Article L141-3 du code de la voirie routière en vigueur modifié par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art 62 II.

La collectivité souhaite mettre à jour son tableau de classement en prenant en compte les modifications listées ci-dessus. Ces modifications sont incorporées dans le tableau et la carte annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve définitivement la réorganisation du tableau de classement des voies communales et la mise à jour du tableau de classement recensant un linéaire total de voirie communale de **34 074 ml.**

**Droit de préemption urbain - Délibération n° 3.**

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur les immeubles suivants :

- propriété de Mme Valérie REDDIN, cadastrée AB 124 au Bourg
- propriété de M. Dominique AUVIN, cadastrée AB 174 au Bourg.

**Vente ancien tracteur. Délibération n° 4.**

Après délibération le Conseil Municipal décide de vendre l'ancien tracteur communal IH qui est hors d'usage à M. Jean-Pierre AYRAULT domicilié à Villaret 79190 Mairé-L'Evescault pour la somme de 1 000 euros.

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2014**  
-----

**Travaux de voirie - Délibération n° 5.**

Après étude des devis et délibération sont retenus :

- pour la réfection de la partie restant à la charge de la Commune après la remise en état de la chaussée dans le cadre des travaux d'assainissement au Bourg : l'Entreprise M'Ry de Parthenay (79) pour un montant de 24 148.80 euros TTC
- pour l'aménagement de finitions du Lotissement du Moulin ( terrassement, bordures et revêtement), l'Entreprise STPM de St Léger de la Martinière (79) pour un montant de 18 838.40 euros TTC.

**Poteau incendie au Lotissement des Ouches- Délibération n° 6.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de faire poser un poteau incendie par l'Entreprise M'Ry de Parthenay (79) pour un montant de 1 704.00 euros TTC afin de défendre contre l'incendie le Lotissement des Ouches en cours de réalisation ainsi que les habitations du secteur de la rue du Four à Chaux et de la rue des Ormeaux.

**Travaux au commerce communal. Délibération n° 7.**

Après délibération le Conseil Municipal décide de faire motoriser les 2 volets roulants du commerce appartenant à la commune afin d'assurer un meilleur fonctionnement ; le montant du devis établi par l'Entreprise Christian BARITAUD de Mairé-L'Evescault étant de 896.09 euros TTC.

**Vote d'une subvention à France Alzheimer - Délibération n° 8.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote une subvention pour l'année 2014 de 30 euros à l'Association France Alzheimer des Deux-Sèvres.

**Fête du 14 juillet 2014 :**

Le programme du 14 juillet est arrêté :

- A midi : repas au prix de 10 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants( de 5 à 14 ans) réalisé par le restaurant de la commune « Chez Philou ».
- l'après-midi : jeux pour les enfants avec promenade gratuite en poney et jeux pour les adultes.
- le soir : pique-nique.

**Location des terres des Grands Bois :**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune loue à plusieurs exploitants agricoles environ 65 hectares dont elle est propriétaire et indique qu'une parcelle d'environ 4 hectares sera libre au 29 septembre prochain, le fermier actuel cessant son activité. Il propose de réfléchir au devenir de cette parcelle (remise à la location, plantation en bois, vente...) compte tenu du revenu modeste procuré par ces locations environ 100 euros par hectare avant déduction de la taxe foncière.

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>	
<b>Achat vitrine réfrigérante</b>	<b>1</b>
<b>Mise à jour du classement de la voirie communale</b>	<b>2</b>
<b>Droit de préemption urbain</b>	<b>3</b>
<b>Vente ancien tracteur</b>	<b>4</b>
<b>Travaux de voirie</b>	<b>5</b>
<b>Poteau incendie au Lotissement des Ouches</b>	<b>6</b>
<b>Travaux au commerce communal</b>	<b>7</b>
<b>Vote d'une subvention à France Alzheimer</b>	<b>8</b>
<b>Fête du 14 juillet</b>	<b>9</b>
<b>Location terres des Grands Bois</b>	<b>10</b>